

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

PROJET DE DÉVIATION DE PLANCOËT SUR LES COMMUNES DE PLUDUNO, SAINT-LORMEL ET PLANCOËT COMPLÉMENT DE CONCERTATION PHASE 1 RELATIVE AU CHOIX DE LA VARIANTE DE TRACÉ

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et R.103-1 2° du Code de l'Urbanisme et de la délibération du Conseil Départemental du 8 novembre 2021, le Département des Côtes d'Armor organise un complément de concertation phase 1 sur le projet de déviation de Plancoët par les Routes Départementales 768 et 794.

La phase 1 de la concertation publique relative au choix de la variante de tracé s'est tenue du 15 décembre 2021 au jeudi 17 février 2022. Lors de la réunion publique du 13 janvier 2022, les élus de Plancoët et de Saint-Lormel ont demandé l'étude d'une nouvelle variante mixte qui serait la combinaison :

- de la variante V4 à l'Ouest depuis le giratoire de la Millière jusqu'au point d'échange avec la RD 768 situé au Nord de la zone d'activités des Vergers ;
- et de la variante V1 à l'Est depuis un point d'échange avec la RD 768 situé au niveau du carrefour actuel desservant la zone d'activités des Vergers jusqu'au giratoire du Frêne.

La liaison entre les 2 parties de variantes se ferait en réutilisant une section de la RD 768 actuelle inondable à terme par rapport aux hypothèses retenues pour la révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation et de submersion marine (PPRI-sm) de l'Arguenon.

Le Département a décidé d'étudier cette variante mixte inondable. Afin d'être éclairé sur le choix éventuel d'une variante inondable, il a également décidé d'étudier les variantes V1 et V4 inondables pour disposer de l'ensemble des éléments nécessaires à la comparaison des variantes les unes par rapport aux autres et à l'élaboration du bilan de la concertation.

Par ailleurs, des adaptations sont proposées à la variante V1bis présentée lors de la phase 1 de la concertation afin de répondre au risque de report de trafic de transit sur la voie communale des Vergers, risque de shunt exprimé par les élus de Saint-Lormel lors de la réunion publique.

De nouvelles variantes ayant été étudiées, le Département organise un complément de concertation phase 1 afin d'en informer le public, de recueillir les avis de chacun et de permettre au public de formuler des observations et des propositions.

Le complément de concertation phase 1 se tiendra du **mardi 20 septembre 2022 (9 heures) au vendredi 21 octobre 2022 (17 heures) inclus** en mairies de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët.

Le public pourra consulter le dossier de complément de concertation – Phase 1 à partir du mardi 20 septembre 2022 (9 heures) :

- sur support papier en mairies de PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies ;
- sur le site internet du Département : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>

Le site internet centralisera les informations sur le projet et la concertation. Un lien vers le site internet sera mis en place sur les sites internet des communes concernées par le projet : PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT.

Le groupement de maîtrise d'Oeuvre en charge des études et les Services du Département se tiendront à la disposition du public lors de permanences les :

- Jeudi 6 octobre 2022 de 16 h à 20 h en mairie de Saint-Lormel
- Samedi 15 octobre 2022 de 9 h à 12 h – Salle Émeraude (rez-de-chaussée de la Salle des Fêtes) – Rue de la Madeleine à Plancoët

Durant le complément de concertation phase 1, le public pourra présenter ses observations et propositions, du mardi 20 septembre 2022 (9 heures) au vendredi 21 octobre 2022 (17 heures) inclus :

- par voie électronique, en les déposant sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>
- par voie manuscrite sur les registres mis à disposition à cet effet en mairies de PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT aux jours et heures d'ouverture des mairies
- par courrier postal avant la clôture du complément de concertation phase 1 (vendredi 21 octobre 2022 à 17 h 00) à l'adresse suivante : Conseil Départemental des Côtes d'Armor – Direction des Infrastructures, de la Mobilité et de la Mer – A l'attention de M. le Directeur – 9 Place du Général de Gaulle - CS 42371 – 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

Les événements de la concertation (permanences) se tiendront dans le strict respect des mesures sanitaires prescrites par la réglementation en vigueur.

Les événements complémentaires éventuels (permanences, ateliers ou réunions supplémentaires) seront annoncés par différents modes de publicité (publication dans la presse locale, affichage, bulletins municipaux, espace internet dédié, ...).

Le bilan de la phase 1 de la concertation intégrant le bilan du complément de concertation sera établi à l'issue de la première phase et mis à disposition du public sur le site internet du Département : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>, ainsi que dans les mairies de PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT.

A l'issue du complément de concertation phase 1, le public pourra continuer à faire part de ses observations et propositions par courrier postal à l'adresse visée ci-dessus ou par voie électronique à l'adresse mail : ContactDIMM@cotesdarmor.fr , ces observations et propositions seront intégrées dans le bilan de la phase 2 de la concertation relative à l'approfondissement des études de la variante retenue.